

ASSOCIATION LYF

1 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

mardi 7 novembre 2023

Conformément aux Statuts du 25 octobre 2019 en vigueur, le président du Conseil d'administration a convoqué l'Assemblée générale ordinaire le mardi 7 novembre 2023, avant la fin de l'exercice ;

Le mardi 7 novembre 2023, au Pôle PIXEL (Villeurbanne), l'Assemblée générale désigne :

- M. TRIOLLIER-BERTON Pierre, président de séance ;
- M. MEYER Thomas, secrétaire de séance.

Le bureau de l'assemblée procède à l'émargement des personnes présentes ou représentées et dénombre :

- Membres adhérent·e·s :
 - sur place : BIZET Julie, JOUENAU Alice, BOUCHARD Pierre-Louis, GRAMAIN Titouan, WEIBEL Romane, TEXIER Romane, BRES Lucas, MEYER Thomas, RIOCREUX Mia, JENNER Bruno, RHODDE Louise,
 - à distance : GRASSOT Adam, LEAUD Alexandre, MIOCHE Antoine, MISCHIS Nathan, MONANGE Chloé, BOULARAND Emilie, GRIMAULT Florette, BALLANGER Yann, BENOIT Nina, SAGUETON Manon, MALTAGLIATI Romain, BEAUREZ Salomé, BERNARD Valérian.
 - ayant donné procuration : DESESSARD Lou, DIONNE Amande, LESTAGE Diane, NUNES DE CARVALHO Lucas, ROLAND Eva, TRIOLLIER Roland, TRIOLLIER Anne, VIGOUROUX Maxime, BA Kisma.
- Membres au titre de leur participation en volontaires au festival 2023 :
 - sur place : BAUER Ethan, GIOFFREDA Matteo, BELANGER Juliette, MIGNOT Martin
 - à distance : PETRY Stéphane, REVIRON Agathe, MICHAELY Benoît
 - ayant donné procuration : CLAVAIZOLLE Sophie, GALY Clémence, TRIOLLIER Caroline.
- Observation (sur place) : RYCKEWAERT Gaël, LAWLESS Simon.

L'Assemblée générale est donc composée de **44 membres**, parmi lesquels **42 votant·e·s** présent·e·s ou représenté·e·s. Le quorum est atteint et la majorité nécessaire pour adopter une délibération est fixée à **24 voix**.

Aucun membre ne s'oppose à ce que les scrutins soient constatés via un formulaire en ligne, accessible à tous les membres (en présentiel ou à distance). Ces scrutins sont constatés et affichés par le président et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR APPELÉ

1. **Présentation du bilan moral de la 8e édition du Festival du Film Jeune de Lyon, nouvellement appelé Festival Que du Feu - M. TRIOLLIER-BERTON Pierre, délégué général du festival ;**
 2. **Présentation de la situation morale de l'association - M. BRES Lucas, président du Conseil d'administration ;**
 3. **Présentation de la situation financière de l'association - Mme BOULARAND Emilie, trésorière ;**

> Vote de l'Assemblée sur la situation morale et financière de l'association ;
 4. **Renouvellement du Conseil d'administration** : présentation des listes candidates pour l'élection au scrutin de liste ;
 5. **Renouvellement du Conseil d'administration** : présentation des candidatures individuelles ;

> Élection (à bulletin secret si demandé) des membres du conseil d'administration, pour partie au scrutin proportionnel, pour partie au scrutin nominal ;
 6. **Désignation de la direction générale du Festival** : présentation des candidat·e·s ;

> Désignation par le Conseil d'administration renouvelé de la nouvelle direction du festival
 7. Questions diverses.
-

L'Assemblée est déclarée ouverte à 19:18.

Le quorum est **atteint**. Une majorité de **24 voix** est nécessaire pour adopter une délibération.

1. Rapport moral sur l'édition 8 du Festival (M. TRIOLLIER-BERTON Pierre)

Préparation de l'évènement

Le modèle de 2022 a été conservé, avec une spécialisation dans certaines fonctions et une montée en professionnalisation de l'association. Cette situation nouvelle a pu créer des dysfonctionnements sur la transmission des fonctions, un enjeu commun à tout projet associatif.

Plus de 1200 films reçus, soit un record absolu. L'appel à projet s'est déroulé sur deux plateformes et a proposé trois compétitions (premiers films produits, films d'école, premiers films produits).

Un changement d'identité a été opéré en amont de cette édition. Les retours à chaud ont été positifs, mais le processus n'est pas encore terminé et implique un travail continu (mise à jour du site internet, des noms de domaines, ...).

Pour la première fois, il a été choisi de rémunérer plusieurs postes du festival : coach scénario, vidéaste et organisatrices kino. Cela représente une dépense non négligeable sur le budget total du festival (à hauteur de 12%).

L'affluence totale du festival est de 1823 personnes. Sur le nouveau système de billetterie mis en place cette année, près de 1000 billets ont été vendus avec un taux d'utilisation de 80,5%. Les recettes nettes s'élèvent à 2018,36€, et la recette nette par séance augmente de près de 40% par rapport à 2022.

Le système de billetterie s'est avéré performant et bien accepté par l'équipe et le public. Cependant, plusieurs offres tarifaires se sont révélées peu efficaces : le carnet et le pass ont été utiles pour les invitations aux partenaires mais ne séduisent pas le public. Les modes de relation avec les cinémas partenaires restent à perfectionner.

3 grands pôles ont été évoqués dans le projet d'édition présenté par Pierre TRIOLLIER lors de l'Assemblée Générale 2022 :

- **Sécuriser et consolider** : développement des événements sociaux et professionnels, étendue du festival
- **Lier au territoire et au "terrain"** : intégration du réseau Festivals Connexion, développement de séances dans des cinémas partenaires, programmation

partagée avec le FFC de Villeurbanne et la Fête du Clip, rapprochement avec le tissu associatif

- **Recherche et développement** : création d'une délégation à l'écoresponsabilité, suivi de formations par des membres de l'équipe, expérimentation du salariat

A la sortie de l'édition 2023, d'autres perspectives se dessinent afin de poursuivre sur cette voie.

Une question est posée sur la baisse de la part des subventions publiques par rapport aux budgets des éditions précédentes : cette baisse résulte tant d'une baisse de la part apportée par l'Université Jean Moulin Lyon 3 que de nouvelles sources de financement (Région AURA, Ville de Villeurbanne, augmentation des recettes d'inscriptions lors de l'appel à projets), du fait du nombre moindre d'étudiant.e.s actifs dans l'association.

2. Situation morale de l'association (M. BRES Lucas)

Outre le Festival, l'association a porté d'autres engagements au long de l'année :

- Séjour au Festival de Clermont Ferrand

En janvier 2023, l'association LYF s'est rendue à Clermont-Ferrand avec un groupe d'étudiant.es de l'Université Lyon 3 ainsi que 6 talents passé.e.s par le Festival du Film Jeune de Lyon en 2022.

Le projet au marché du film a vocation à être reconduit pour la prochaine édition du festival de Clermont.

Du fait de la proportion moindre d'étudiant.es membres de l'association, la reconduction du voyage étudiant en 2024 est actuellement en considération, potentiellement en partenariat avec d'autres structures.

- Engagement auprès d'Animafac

Dans la continuité de l'année passée, l'association LYF est membre du conseil d'administration du réseau Animafac, composé d'associations établies dans l'ensemble du pays. Dans ce cadre, l'association LYF a pu bénéficier de différents outils et formations, tout en participant à des temps de rencontres inter-assos. En outre, sa présence au sein du réseau permet d'être identifié par d'autres structures associatives et étudiantes à l'échelle nationale.

Animafac propose notamment un accompagnement dans la mise en place d'une procédure d'accueil pour un.e volontaire en service civique. Cette piste est en réflexion, sans qu'un projet précis ne soit défini à ce stade.

- Changement de nom du festival

En juin 2023, l'association LYF a présenté la nouvelle identité du Festival à l'Upper Side. Cette soirée de lancement a été le fruit d'un travail de plusieurs mois, initié au sortir du Festival du Film Jeune de Lyon 2022 et reposant sur le constat d'une

nécessaire évolution dans la dénomination de l'évènement, afin de mieux refléter son projet éditorial et d'affirmer son image.

L'un des temps forts de cette mission a été un séminaire organisé début avril au Pôle PIXEL. Ouvert à tous les membres de l'association, cette journée a eu pour objectif principal d'identifier une liste réduite de nouveaux noms potentiels à l'issue de plusieurs sessions de travail en groupe suivies d'échanges en assemblée plénière. Au fil de la journée, cette liste a été affinée et deux propositions reposant sur un même univers symbolique ont fini par se dégager, sans que l'une ne soit largement plus plébiscitée que l'autre. A l'issue d'un vote serré, l'assemblée a choisi de faire confiance à la décision de Pierre TRIOLLIER-BERTON et Julie BIZET, respectivement délégué général et déléguée générale adjointe.

Une fois le nom "Que du Feu" adopté, un travail de création graphique a été mené avec Alexis VEILLE, graphiste auteur de l'affiche de l'édition 2023. Cette mission a principalement été menée par Candice FELTIN, qui a rejoint l'équipe du festival à l'occasion d'un stage conventionné de deux mois.

Le travail de déclinaison graphique et d'organisation de l'évènement à l'Upper Side ont permis d'aboutir à la présentation officielle durant le mois de juin.

Afin de marquer la transition entre l'ancienne et la nouvelle identité du Festival, une coexistence des deux noms a été privilégiée sur les supports de communication de l'édition 2023. La dernière phase de ce projet concerne la bascule définitive des outils digitaux vers la nouvelle identité du Festival.

Par ailleurs, plusieurs séances ont également été organisées par l'association :

- Avec le Point Culture de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (février)

Cette séance de reprise a consisté en la diffusion de courts métrages sélectionnés au FFJL 2022 et présentés dans le cadre du ciné-club organisé à l'Université. La projection a été suivie d'une discussion d'après-séance avec un intervenant.

Ce format sera reconduit en 2024, avec une programmation qui reste à définir.

- Avec le Festival Artlézia au Cinéma Bellecombe (mars)

Dans le cadre de cet évènement organisé par l'association Lézartgaco, composée d'étudiant.e.s du DUT GACO Arts, l'association LYF a bénéficié d'une carte blanche. A l'issue des échanges avec l'équipe organisatrice, une sélection de courts métrages réalisés dans le cadre d'études supérieures en audiovisuel a été retenue. Les films projetés ont tous été sélectionnés au FFJL entre les éditions 2018 et 2022.

A l'issue de la projection, un temps d'échange a eu lieu en présence de trois réalisateurs (Ghislain LEFORT, Kévin DELOBELLE et Kerian JULIENNE).

- Avec le Festival Ecrans Mixtes au MOB Hôtel (avril)

Cette séance a été construite de concert avec le Festival Ecrans Mixtes, partenaire du FFJL depuis 2019, et l'association SOS Homophobie. Plusieurs courts métrages traitant de la thématique du désir LGBTQ+ ont été présentés, suivi par un échange en présence des réalisateur.trice.s Sophie CLAVAIZOLLE, Maxime LAVALLE

(scénariste) et Ghislain LEFORT.

La séance a rencontré un certain succès et s'est déroulée dans une salle pleine, l'entrée à prix libre ayant permis de générer des recettes sur l'évènement. Il apparaît que ce format de séance partenariale a vocation à être reconduit, dans l'optique de créer un rendez-vous hors festival et de toucher un nouveau public via les structures partenaires.

3. Situation financière de l'association (Mme BOULARAND Emilie)

Les subventions représentent 56% du budget du Festival.

En revanche, 4286€ de fonds propres ont dû être engagés pour l'édition 2023, ce qui a nécessité de rééquilibrer le budget par rapport aux estimations.

Le coût total du fonctionnement de l'association a augmenté pour deux raisons :

- Augmentation du budget du festival
- Hausse des dépenses dues aux nouveaux engagements de l'association (Talents Connexion au Festival de Clermont, compte Vimeo, location d'un bureau au Pôle PIXEL)

L'association ayant puisé dans ses fonds propres de façon plus importante qu'envisagé initialement, il convient d'accorder une attention particulière aux comptes.

Il reste encore des dépenses (dotations) et recettes (subventions) à percevoir, ces dernières se compensant.

[VOTE] Approbation de la situation morale et financière de l'association

APPROBATION	DÉSAPPROBATION	ABST.
40 voix	0 voix	2 voix

La situation morale et financière de l'association est approuvée par l'Assemblée générale à **40 voix pour** et **2 abstentions**.

4. Renouvellement du C.A. : présentation des listes candidates

Le président de séance annonce les listes candidates :

- Liste de M. BRES Lucas, avec Mme. BIZET Julie, Mme. DUVALLET Sarah, Mme. GALY Clémence, M. MEYER Thomas.

Aucune autre liste n'est présentée par les membres de l'Assemblée générale. Le scrutin à bulletin secret n'est pas demandé.

5. Renouvellement du C.A. : présentation des candidat·e·s individuel·le·s

Le président de séance annonce les personnes candidates :

- M. TRIOLLIER-BERTON Pierre ;
- M. LEAUD Alexandre ;
- M. GIOFFREDA Matteo ;
- Mme. RHODDE Louise.

Aucune autre personne ne se porte candidate. Le scrutin à bulletin secret n'est pas demandé. Ce scrutin devant désigner au minimum 0 et au maximum 4 sièges, le président de séance propose de mettre aux voix de l'Assemblée la nomination en tant que membre du Conseil d'administration de : M. LEAUD Alexandre, M. TRIOLLIER-BERTON Pierre, M. GIOFFREDA Matteo & Mme. RHODDE Louise.

[VOTE] Désignation de 5 à 12 membres du Conseil d'administration par vote sur scrutin proportionnel à un tour		
Liste de M. BRES Lucas 44 voix	BLANC 0 voix	ABST. 0 voix

La liste menée par **M. BRES Lucas** étant l'unique candidate, et ayant recueilli la majorité des suffrages, tous ses membres sont nommé·e·s membres du Conseil d'administration.

[VOTE] Désignation des membres du Conseil d'administration		
M. TRIOLLIER-BERTON : 42 voix	M. LEAUD : 41 voix	M. GIOFFREDA : 40 voix
Mme RHODDE : 42 voix		

Les candidat.e.s ayant recueilli toutes recueilli la majorité des suffrages exprimés sont donc élu·e·s comme membres du Conseil d'administration.

6. Installation formelle du C.A.

Le président de séance nomme et présente à l'Assemblée le Conseil d'administration renouvelé. Il est composé (par ordre alphabétique) de :

- Mme BIZET Julie
- M. BRES Lucas
- Mme DUVALLET Sarah
- Mme GALY Clémence
- M. GIOFFREDA Matteo
- M. LEAUD Alexandre
- M. MEYER Thomas
- Mme RHODDE Louise

- M. TRIOLLIER-BERTON Pierre

Le président de séance demande au Conseil d'administration nouvellement élu de désigner parmi ses membres ceux qui feront partie du Bureau (ou Cabinet) au sens de l'article 14 des statuts du 25 octobre 2019.

[DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION] Relative à la nomination parmi ses membres de ceux qui rempliront les charges de membres du Bureau

Sont désigné-e-s par le Conseil :

- **Président : M. Lucas BRES**
- **Secrétaire générale : Mme Julie BIZET**
- **Co-trésoriers : Mme Sarah DUVALLET, Mme Clémence GALY**

7. Désignation de la direction générale du Festival

Le président de séance annonce les personnes candidates :

- M. BERNARD Valérian et Mme BIZET Julie ;

Aucune autre personne ne se porte candidate. Les personnes candidates présentent leur projet devant l'Assemblée générale :

Le premier enjeu est de consolider les acquis, avec un enjeu de renforcement des liens avec les cinéastes et de rapprochement avec d'autres festivals de la métropole lyonnaise.

Il s'agit également de continuer à développer et d'entretenir le réseau du festival sur le territoire lyonnais, tant dans la programmation artistique que professionnelle.

Dans la continuité de l'édition 2023, l'organisation interne a vocation à évoluer en fonctionnement par pôles, dans une optique d'aboutir à une répartition plus cohérente des missions et de la charge mentale.

Une fois la présentation effectuée, le Conseil d'administration nouvellement élu se retire pour délibérer et nommer la nouvelle délégation générale du festival. Mme BIZET Julie, candidate et membre du Conseil d'administration, ne prend pas part aux échanges et au vote.

[DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION] Élection de la délégation générale du festival pour l'année 2024

Binôme composé de Julie BIZET et Valérian BERNARD	Vote blanc
---	------------

8 voix

0 voix

Le Conseil d'administration désigne donc à l'unanimité **Mme BIZET Julie et M. BERNARD Valérian, co-délégués généraux chargés de l'organisation de Que du Feu, festival du film émergent de Lyon et sa Métropole, pour son édition 2024.**

8. Installation de la nouvelle direction du Festival

Le président de séance présente à l'Assemblée la nouvelle direction du festival Que du Feu 2024.

Aucune contestation ou demande n'étant émise, l'Assemblée générale est réputée avoir approuvé cette nomination.

9. Questions diverses

Après épuisement de l'ordre du jour appelé, le président de séance propose aux membres de l'Assemblée d'aborder d'autres sujets ou questions.

- **Quelles dates pour le festival ?**

A déterminer selon les possibilités de rapprochement avec le Festival du Film Court de Villeurbanne. Une réflexion est à mener pour trouver le meilleur équilibre vis-à-vis des moyens humains du festival et de la pertinence éditoriale.

- **Quelle est l'envergure du Festival du Film Court ?**

Il s'agit de l'un des trois festivals de catégorie A dans la Métropole de Lyon, reconnu par le CNC. Ses dernières éditions rendent manifeste un besoin de renouvellement.

- **Comment envisager les relations partenariales avec Lyon 3, dans la mesure où l'association intègre moins d'étudiant.e.s que par le passé ?**

Plusieurs guichets d'entrée existent, dont le positionnement de l'association comme carrefour entre le monde étudiant et le monde professionnel.

- **Est-ce qu'une fusion entre festivals est envisagée à terme ?**

L'association n'envisage pas cette finalité et propose davantage une mutualisation de moyens, à travers un événement pertinent sur le plan éditorial et professionnel.

Plus de questions ou de sujets n'étant à aborder, le président de séance annonce la séance de l'Assemblée générale ordinaire levée à **21:07**. Le présent procès-verbal est signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

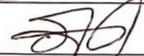
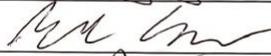
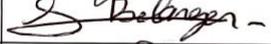
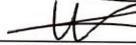
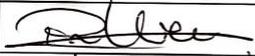
Pierre TRIOLLIER BERTON
président de séance



Thomas MEYER
secrétaire de séance



ANNEXE 1 : ÉMARGEMENT DES PERSONNES SUR PLACE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION LYF 7 novembre 2023, 19:00		
NOM	Prénom	Signature
BIBET	Julie	
BINEAU	Alice	
BAUER	Ethan	
CAWLESS	Simon	
GIOFFREDA	MATTED	
RUCKEWAERT	Geel	
BELANGER	Juliette	
BOUCHARNO	Reune Louis	
GRANAIN	Tikouam	
WEIBEL	Romane	
TEXIER	Blandine	
BRES	Lucas	
MEYER	Thomas	
TRIOLLIER	Pierre	
MIGNOT	Martin	
RIOCREUX	Mia	
JENNER	Bruno	
RHODDE	Nouze	

ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DES VOTES ET DÉCISIONS

À Villeurbanne, le 19 novembre 2023,

I. Rapport moral et financier de l'association

L'Assemblée générale **approuve le rapport moral et financier**, 40 voix pour et 2 abstentions.

II. Renouvellement du Conseil d'administration

La liste proposée par M. Lucas BRES composée de : Lucas BRES, Julie BIZET, Sarah DUVALLET, Clémence GALY, Thomas MEYER est élue à l'unanimité.

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration supplémentaires : Matteo GIOFFREDA (40 voix), Alexandre LEAUD (41 voix), Louise RHODDE (42 voix), Pierre TRIOLLIER-BERTON (42 voix).

Le Conseil d'administration renouvelé est donc composé de **9 membres : Julie BIZET, Lucas BRES, Sarah DUVALLET, Matteo GIOFFREDA, Alexandre LEAUD, Clémence GALY, Thomas MEYER, Louise RHODDE, Pierre TRIOLLIER-BERTON.**

III. Désignation des membres du Bureau

Le C.A. renouvelé désigne les membres du Bureau :

- **Président : Lucas BRES**
- **Secrétaire générale : Julie BIZET**
- **Co-trésorières : Sarah DUVALLET et Clémence GALY**

IV. Désignation de la direction de l'édition 2024 du festival *Que du Feu* (ex Festival du Film Jeune de Lyon)

Suite aux présentations et candidatures, le C.A. renouvelé a désigné **M. Valérian BERNARD et Mme Julie BIZET, co-délégué·e·s généraux**, chargé·e·s de l'organisation de la prochaine édition du festival *Que du Feu*. Les délégué·e·s généraux restent responsable devant le C.A. de leur action tout au long de l'année jusqu'à la prochaine Assemblée générale.